



FORMALITÉS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

la CCI du Morbihan vous guide et vous accompagne dans la rédaction du contrat d'apprentissage et la gestion des formalités annexes.

La signature du contrat d'apprentissage est un préalable à l'embauche. Le contrat doit être signé par l'apprenti - son représentant légal s'il est mineur- et l'entreprise puis visé par le CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier qui doit être enregistré auprès de votre chambre consulaire.

Vous voulez CONCLURE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ? Vous avez la possibilité :

1 - SOUSCRIRE À NOTRE "SERVICE PREMIUM CONTRAT D'APPRENTISSAGE"

C'est la solution **idéale et rapide** pour faciliter vos démarches :

NATURE DE LA PRESTATION

- Analyse du dossier
- Calcul de salaire de l'apprenti (âge, cursus, diplôme)
- Rédaction du contrat
- Historique des contrats précédents et ruptures le cas échéant
- Historique des habilitations des maîtres d'apprentissage
- Gestion des dérogations
- Obtention du visa CFA
- Information sur la législation
- Rédaction de l'avenant au contrat
- Édition de la rupture du contrat
- Enregistrement et publication des offres d'apprentissage

LES + CCI

- Un gain de temps dans le traitement et l'enregistrement du contrat d'apprentissage
- Conformité de vos contrats d'apprentissage via une vérification systématique par nos services
- Accompagnement et conseil personnalisé par une équipe qualifiée

MODALITES PRATIQUES

- Télécharger le **formulaire de demande du contrat d'apprentissage** [ICI](#)

à nous retourner :

- par mail apprentissage@morbihan.cci.fr
- ou par courrier : CCI Du Morbihan - 141 Rue du Commerce - CS 82605 - 56011 VANNES Cedex
- Vous pouvez nous contacter par mail apprentissage@morbihan.cci.fr ou par téléphone au 02 97 02 40 00 (uniquement l'après-midi)
- **TARIF de la prestation** « Service Premium contrat d'apprentissage » : **84 € TTC (70 € HT) par contrat**

Cette prestation ne porte pas sur l'enregistrement du contrat d'apprentissage.

2 - VOUS NE SOUHAITEZ PAS SOUSCRIRE À NOTRE « SERVICE PREMIUM CONTRAT D'APPRENTISSAGE »

- Vous saisissez directement votre contrat d'apprentissage sur le « [Module de saisie en ligne](#) »

Sur ce site, vous

- créez un compte via un espace réservé,
- complétez les champs obligatoires pour éditer l'imprimé Cerfa en 3 exemplaires.

Vous nous retournez, pour enregistrement, 3 exemplaires originaux du contrat datés, signés par les parties (employeur, apprenti et représentant légal le cas échéant) et visés par le CFA.

A noter que tout contrat non complet ou non conforme ne pourra être enregistré et vous sera retourné pour complétion.

L'enregistrement du contrat est gratuit

N'OUBLIEZ PAS :

- D'effectuer la déclaration préalable à l'embauche : www.due.fr
- De prendre rendez-vous avec la Médecine du Travail pour votre apprenti, avant la date d'embauche pour les **apprentis mineurs**
- D'adresser à la DIRECCTE, la Déclaration de Dérogation aux Travaux Réglementés en vue d'accueillir des **jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans** en formation professionnelle R. 4153-41 et suivants du code du travail (travail sur machines dangereuses ou travail en hauteur notamment).

Modèle à compléter :  [Demande de dérogation travaux réglementés pour les apprentis mineurs \(312\) \(.doc - 204 Ko\)](#)

[Notice explicative](#)

- Déposer une DEMANDE D'AGREMENT PREFECTORAL POUR L'**EMPLOI D'UN MINEUR dans des débits de boissons à consommer sur place**

[Notice explicative](#)



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr